



ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'ALSACE  
Siège social : Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie, 11 rue de Turenne, 68000 COLMAR

---

Référence : 27-2020-FG

Objet : Demande de dérogation pour la capture d'espèces protégées

Lundi 19 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Créée en 1997, l'association BUFO, agréée au titre de la protection de l'environnement, est vouée à l'étude et à la protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace . Nos objectifs peuvent être résumés en quatre points :

- **Améliorer les connaissances sur le statut et la répartition des espèces** dans la région. Dans ce cadre, nous avons publié fin 2010 un atlas régional de répartition des amphibiens et reptiles qui synthétise les données collectées entre 1990 et 2007. Nous sommes également fédérés à l'association ODONAT Grand Est (Office des données naturalistes du Grand Est) et nous assurons par ce biais la validation des données herpétologiques saisies sur le site Internet faune-alsace.
- **Valoriser et diffuser ces connaissances** sous différentes formes (conférences, atlas, listes rouges...) vers le grand public (adultes, scolaires...) et le public spécialisé (aménageurs, gestionnaires d'espace, décideurs...) afin de les informer, les sensibiliser et leur donner des outils d'aide à la décision adaptés dans un objectif de conservation des espèces ;
- **Assurer un rôle de conseil et d'expertise** auprès de toute personne ou organisme demandeur d'informations herpétologiques ;
- **Coordonner**, initier et/ou effectuer tout travail destiné à la conservation et la protection des espèces et de leurs habitats (animation des PRA (plans régionaux d'actions) amphibiens, création/restauration de zones humides, etc.).

Nous sommes détenteurs d'autorisations ministérielles et préfectorales de déroger à l'interdiction de capture des amphibiens protégés (espèces d'amphibiens à compétence ministérielle et espèces d'amphibiens à compétence préfectorale) dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin afin de pouvoir réaliser les suivis et inventaires nécessaires à l'amélioration nos connaissances sur ces espèces. Ces autorisations délivrées pour la période 2018 – 2020 arrivent à échéance aussi nous souhaitons à travers le présent courrier solliciter une demande de renouvellement de ces autorisations pour une durée

de 5 ans (2021 à 2025). Vous trouverez dans les éléments joints à ce courrier l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jacques Thiriet , le Président



Destinataires :

- Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique  
DGALN  
Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Faune et flore sauvages  
La Grande Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex
- Madame la Préfète de la Région Grand-Est  
Préfète du Bas-Rhin  
Direction des collectivités locales  
Bureau de l'environnement et des procédures publiques  
5, place de la République  
67073 STRASBOURG Cedex
- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin  
Direction des moyens et de la coordination  
Bureau de la coordination interministérielle  
7 rue Bruat  
BP 10489  
68020 COLMAR Cedex

PJ : CERFA 13 616\*01

Annexe 1 : Liste des espèces concernées

Annexe 2 : Justification de la demande

Annexe 3 : Qualification des personnes

Rapports activités 2018 et 2019

## Annexe 1 : Liste des espèces concernées

Nom commun	Nom scientifique	Auteur
<b>Grenouille des champs</b>	<i>Rana arvalis</i>	Nilsson, 1842
<b>Crapaud vert</b>	<i>Bufo viridis</i>	Laurenti, 1768
<b>Pélobate brun</b>	<i>Pelobates fuscus</i>	(Laurenti, 1768)
<b>Sonneur à ventre jaune</b>	<i>Bombina variegata</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Sonneur à ventre de feu</b>	<i>Bombina bombina</i>	(Linnaeus, 1761)
<b>Crapaud calamite</b>	<i>Bufo calamita</i>	Laurenti, 1768
<b>Rainette verte</b>	<i>Hyla arborea</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Grenouille de Lessona</b>	<i>Pelophylax lessonae</i>	(Camerano, 1882)
<b>Triton crêté</b>	<i>Triturus cristatus</i>	(Laurenti, 1768)
<b>Alyte accoucheur</b>	<i>Alystes obstetricans</i>	(Laurenti, 1768)
<b>Crapaud commun</b>	<i>Bufo bufo</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Triton alpestre</b>	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	(Laurenti, 1768)
<b>Triton palmé</b>	<i>Lissotriton helveticus</i>	(Razoumowsky, 1789)
<b>Triton ponctué</b>	<i>Lissotriton vulgaris</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Grenouille verte</b>	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Grenouille rieuse</b>	<i>Pelophylax ridibundus</i>	(Pallas, 1771)
<b>Grenouille agile</b>	<i>Rana dalmatina</i>	Fitzinger in: Bonaparte, 1838
<b>Grenouille rousse</b>	<i>Rana temporaria</i>	Linnaeus, 1758
<b>Salamandre tachetée</b>	<i>Salamandra salamandra</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Lézard des souches</b>	<i>Lacerta agilis</i>	Linnaeus, 1758
<b>Lézard à deux raies</b>	<i>Lacerta bilineata</i>	Daudin, 1802
<b>Lézard des murailles</b>	<i>Podarcis muralis</i>	(Laurenti, 1768)
<b>Lézard vivipare</b>	<i>Zootoca vivipara</i>	(Jacquin, 1787)
<b>Orvet fragile</b>	<i>Anguis fragilis</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Coronelle lisse</b>	<i>Coronella austriaca</i>	Laurenti, 1768
<b>Couleuvre helvétique</b>	<i>Natrix helvetica</i>	(Lacepède, 1789)
<b>Vipère aspic</b>	<i>Viperas aspic</i>	(Linnaeus, 1758)
<b>Vipère péliade</b>	<i>Vipera berus</i>	(Linnaeus, 1758)

## Annexe 2 : Justification de la demande

Il est important de rappeler que la plupart des inventaires et suivis des amphibiens sont réalisés de nuit lorsque les animaux sont actifs. Lors des comptages à vue, la capture des individus n'est donc pas nécessaire hormis en cas de doute pour l'identification de l'espèce.

En conséquence, la capture des individus avec relâcher sur place est nécessaire dans les cas suivants :

- Le caractère élusif de certaines espèces couplé à la difficulté d'accès de certaines zones humides rend les inventaires à vue dits « classiques » peu efficaces. Il est alors nécessaire d'utiliser des pièges appelés « piège Ortmann » qui permettent notamment la capture des tritons mais également la capture des têtards présents dans la zone humide. Cette méthode est préconisée dans le protocole de suivi « POPAMPHIBIEN » rédigé par la SHF (Société herpétologique de France) en lien avec le MNHN ;
- Le suivi spécifique de certaines espèces comme le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté, le Pélobate brun ou le Crapaud vert peut être réalisé de manière très précise grâce à la reconnaissance des patrons de couleurs de chaque individu. Cette technique est appelée communément CMR (Capture-marquage-recapture), la technique de marquage que nous utilisons est la photographie des individus ;
- Les études génétiques qui permettent de mettre en évidence les liens fonctionnels entre les populations. Dans ce cas, un prélèvement de salive est réalisé sur les individus capturés à l'aide d'écouvillons en coton ;
- Les études scientifiques sur les maladies émergentes chez les amphibiens (chytridiomycose). Dans ce cas, un frottis de mucus est réalisé sur la peau de l'animal à l'aide d'écouvillons en coton.

Dans tous les cas, ces opérations sont réalisées sur place, de manière à limiter le dérangement, en respectant l'intégrité physique des animaux et la qualité des habitats naturels.

### Annexe 3 : Qualification des personnes chargées des opérations

Nom	Prénom	Qualification	Formation initiale
<b>THIRIET</b>	Jacques	Président de BUFO	Professeur certifié de SVT, Nancy
<b>BARBERY</b>	Jean	Secrétaire adjoint de BUFO	Vétérinaire, Toulouse
<b>HOLFERT</b>	Daniel	Secrétaire de BUFO	DEA Biologie végétale, Strasbourg + formations SHF
<b>NOËL</b>	Vincent	Vice-Président de BUFO	Aide médico-psychologique
<b>PETITPRETZ</b>	Frédérique	Trésorier de BUFO	Électronicien
<b>GOSELIN</b>	Fanny	Responsables coordination de projets, BUFO	Master 2 Écologie des populations, Poitiers
<b>FIZESAN</b>	Alain	Chargé d'études, BUFO	Master 2 Écophysiologie et éthologie, Strasbourg
<b>BERNA</b>	Aurélie	Chargée d'études, BUFO	Master 2 Gestion de la Biodiversité Aquatique et Terrestre, Toulouse
<b>CLÉMENT</b>	Vincent	Chargé d'études, BUFO	Master 2 Herpétologie, Bruxelles
/	/	Volontaires en service civique et stagiaires	BTS GPN, Licence de biologie, Master 1 et 2 en écologie